

COMMUNIQUE DE PRESSE
Vendredi 3 avril 2015

**Signature d'un avenant au contrat local de santé angevin :
Un nouvel élan dans le développement des politiques locales de
santé pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé**

Qu'est ce qu'un contrat local de santé ?

Le contrat local de santé (CLS) participe à la **réduction des inégalités de santé** et peut porter sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et également sur les déterminants de la santé (logement, transports, cohésion sociale, etc.). Il est conclu entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales.

Le Préfet de Maine-et-Loire, la Directrice générale de l'ARS et le Maire d'Angers ont signé un CLS en septembre 2013. Ils ont **signé ce vendredi 3 avril 2015 le premier avenant qui fait le bilan des actions réalisées en 2014. Il acte également les actions prévues en 2015 afin d'apporter aux Angevins une réponse de proximité la plus adaptée à leurs besoins**, et en cohérence avec les orientations du Projet régional de santé

Sur quoi porteront les actions du CLS d'Angers en 2015 ?

- **Santé mentale** : la poursuite en 2015 de l'animation, de la coordination et de la réalisation des actions en réseau pour améliorer la santé mentale sur le territoire angevin ;
- **Promotion de l'activité physique et sportive** : des actions de communication sur les bienfaits de l'activité physique, les lieux angevins où l'on peut pratiquer. Fin 2015 sera lancé le projet visant à faciliter l'accès à la pratique physique et sportive en lien avec les associations locales et les médecins généralistes ;
- **Santé environnementale** : réalisation d'une évaluation des impacts sur la santé des habitants des décisions d'aménagement du quartier Monplaisir. Cette étude, qui interrogera les élus, les associations, les institutions et les habitants du quartier, apportera des préconisations d'aménagements pour peser favorablement sur les déterminants qui amélioreront la santé ;
- **Accès aux soins et offre de soins de premiers recours** : proposition d'accompagner les professionnels de santé dans une réflexion sur l'offre de soins sur deux quartiers prioritaires retenus pour une opération de renouvellement urbain (Belle-Beille et Monplaisir).

Contacts presse :

ARS Pays de la Loire
Mélanie Layec
Chargée de communication externe
06 78 26 56 94
ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Préfecture du Maine-et-Loire
Matthieu Lecoq
06 12 78 11 06

Ville d'Angers
Corinne Busson-Benhamou
Responsable du pôle relations presse
02 41 05 40 33
Corine.Busson-
Benhamou@ville.angers.fr